

DELEG – Responsable Pôle Infrastructure et Moyens Généraux

DELEGATION DE SIGNATURE A Mme Marc ANDREANI
--

Monsieur Jean-Louis ERVOES, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **CA-21.119** du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Monsieur Marc ANDREANI** exerce les fonctions **de Responsable du Pôle Infrastructure et Moyens Généraux**, placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint « Administration Générale »

Donne délégation à **Monsieur Marc ANDREANI** pour signer les actes suivants :

- Les ordres de service, les bons de commandes **inférieurs à 5 000 € HT**, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité, à l'exception des avenants, des actes de sous-traitance et des décisions de résiliation ;
- Les procès-verbaux de réception de travaux dont il a la charge ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de son service ;
- La commande, et l'attestation de service fait pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.

Marseille, le 28 janvier 2022

**Responsable Pôle Infrastructure
et Moyens Généraux**

SIGNE

Marc ANDREANI

Directeur Général

SIGNE

Jean-Louis ERVOES

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.	
Notifié par remise en main propre le	Marc ANDREANI